



RAPPORT NATIONAL SUR L'APPLICATION DE LA CONVENTION DE RAMSAR SUR LES ZONES HUMIDES

**Rapports nationaux à soumettre à la 12^e Session de la
Conférence des Parties contractantes,
Uruguay, 2015**

Veillez remettre le Rapport national dûment rempli, en format Microsoft Word (.doc, 97-2003), comme fichier électronique et de préférence par courriel, à Alexia Dufour, Responsable des affaires régionales, Secrétariat Ramsar (dufour@ramsar.org) avant le **1er septembre 2014.**

Structure du Modèle de Rapport national pour la COP12

Le Modèle de Rapport national (MRN) pour la COP12 comporte quatre sections.

La section 1 contient l'information institutionnelle sur l'Autorité administrative et les correspondants nationaux pour l'application de la Convention au niveau national.

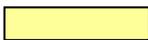
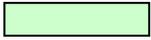
La section 2 se présente sous forme de 'texte libre' : dans cette section, les Parties peuvent fournir un résumé sur les différents aspects des progrès d'application au niveau national et des recommandations pour l'avenir.

La section 3 contient les 66 indicateurs d'application, présentés sous forme de questions et regroupés sous chaque stratégie d'application de la Convention dans le Plan stratégique 2009-2015, avec une section de 'texte libre' sous chaque indicateur où la Partie contractante peut, si elle le souhaite, ajouter d'autres informations sur l'application de cette activité au niveau national.

La Section 4 est une annexe facultative pour permettre aux Parties contractantes qui le souhaitent de fournir des informations supplémentaires pour une ou toutes leurs zones humides d'importance internationale (Sites Ramsar).

Comment remplir et soumettre le Modèle de Rapport national pour la COP12

IMPORTANT – LIRE CETTE SECTION AVANT DE COMMENCER À REMPLIR LE MODÈLE DE RAPPORT NATIONAL

1. Toutes les sections du MRN pour la COP12 doivent être remplies dans l'une des langues officielles de la Convention (français, anglais, espagnol).
2. Le délai de soumission du MRN dûment rempli est fixé au **1^{er} septembre 2014**. Après cette date, il ne sera plus possible d'ajouter des informations contenues dans les Rapports nationaux dans l'analyse et le rapport à la COP12 sur l'application de la Convention.
3. Tous les champs à fond jaune clair  doivent être remplis.
4. Les champs à fond vert clair  sont des champs de 'texte libre' où la Partie contractante peut, si elle le souhaite, apporter des informations supplémentaires. Bien qu'il soit facultatif d'inscrire des informations dans ces champs, les Parties contractantes sont invitées à le faire chaque fois que c'est possible et pertinent. En effet, cela nous aide à mieux comprendre les progrès et les activités des Parties et à préparer pour la COP les rapports sur l'application au niveau mondial et régional.
5. Ce Modèle se présente comme un formulaire en Microsoft Word. Vous pouvez uniquement répondre et donner des informations dans les champs jaunes ou verts. Le reste du formulaire est bloqué afin que la structure et le libellé des indicateurs soient uniformes et comparables pour toutes les Parties.

6. Pour pénétrer dans un champ jaune ou vert que vous souhaitez remplir, déplacez le curseur sur la partie correspondante du formulaire et cliquez sur le bouton gauche de la souris. Le curseur se déplace automatiquement vers le champ disponible suivant.
7. Pour vous déplacer entre les champs, vous pouvez aussi appuyer sur la touche 'tabulation' du clavier.
8. Dans un champ de 'texte libre', vous pouvez saisir toute l'information que vous souhaitez. Veuillez toutefois noter que les documents Microsoft Word de type 'formulaire' offrent très peu de possibilités de modifier un texte saisi dans un champ de 'texte libre'. Si vous souhaitez modifier un texte saisi dans un champ jaune ou un champ vert de 'texte libre', vous devez couper et coller le texte existant dans un document séparé, faire les modifications puis couper et coller le texte révisé dans le champ.
9. Certains caractères du clavier empêchent la saisie automatique des données dans la base de données du Secrétariat. Nous vous demandons donc de **ne pas utiliser les doubles guillemets « »** dans les champs de 'texte libre'. En revanche, vous pouvez **utiliser les caractères ' ' .** Pour la même raison, **veuillez n'inscrire que du texte simple dans les champs de 'texte libre' : ces champs ne permettent aucune mise en page particulière, aucune couleur ni objet tel que des tableaux et images.**
10. Pour chacun des indicateurs de la section 3, nous fournissons un menu déroulant de réponses possibles. Celles-ci varient selon les indicateurs, en fonction de la question posée, mais en général se présentent sous forme de 'Oui', 'Non', 'En partie', 'En progrès'. Cela nous permet de faire des comparaisons statistiques entre les réponses.
11. Pour chaque indicateur vous ne pouvez choisir qu'une seule réponse. Si vous souhaitez fournir d'autres informations ou des précisions, vous pouvez le faire dans le champ vert d'informations supplémentaires qui se trouve au-dessous de l'indicateur concerné. Veuillez rester aussi concis que possible (**500 mots maximum** dans chaque champ de texte libre).
12. Pour choisir la réponse à un indicateur, servez-vous de la touche « tabulation » ou déplacez le curseur sur le champ jaune pertinent et cliquez sur le bouton gauche de la souris. Le menu déroulant des réponses possibles apparaît. En cliquant sur le bouton gauche de la souris, sélectionnez la réponse choisie : celle-ci apparaîtra au centre du champ jaune.
13. Le MRN n'est pas, habituellement, rempli par une seule personne. Pour de nombreux indicateurs, il est préférable que le compilateur principal consulte les collègues de son service ou d'autres services du gouvernement et, le cas échéant, les ONG ou autres parties prenantes qui pourraient avoir une meilleure connaissance de certains aspects de l'application de la Convention par la Partie concernée. Le compilateur principal peut sauver le document à tout moment et le rouvrir ultérieurement pour compléter ou modifier les réponses. Par souci de continuité et de cohérence dans les informations fournies, les compilateurs sont invités à se référer au Rapport national soumis à la COP11.
14. N'oubliez pas de sauver le document après chaque séance de travail en format Microsoft Word, .doc, 97-2003! Nous recommandons le nom de fichier suivant : COP12 NRF [Pays] [date], par exemple : COP12 NRFSpain13juillet2014.doc.
15. Lorsque le MRN est entièrement rempli, veuillez l'envoyer sous ce format, de préférence par courriel, à Alexia Dufour, Responsable des Affaires régionales, Secrétariat de la Convention de Ramsar (dufour@ramsar.org).

16. Le MRN dûment rempli **doit être accompagné obligatoirement par une lettre ou un message courriel, au nom du chef de l'Autorité administrative, confirmant qu'il s'agit du Rapport national officiellement soumis à la COP12 par la Partie contractante concernée.**
17. Si vous avez des questions ou rencontrez des difficultés, veuillez contacter le Secrétariat Ramsar pour avis (même courriel que ci-dessus).

RAPPORT NATIONAL À LA COP12 DE RAMSAR

SECTION 1 : INFORMATION INSTITUTIONNELLE

Note importante : les réponses données ci-dessous seront considérées par le Secrétariat Ramsar comme la liste définitive de vos correspondants. Elles serviront à mettre à jour les informations dont le Secrétariat dispose actuellement sur vos correspondants et disponibles à l'adresse www.ramsar.org/contacts_fr.

NOM DE LA PARTIE CONTRACTANTE : MALI

AUTORITÉ ADMINISTRATIVE RAMSAR DÉSIGNÉE

Nom de l'Autorité administrative :	Direction nationale des Eaux et Forêts
Chef de l'Autorité administrative - nom et titre :	Alassane Boncana MAIGA
Adresse postale :	BP 275
Tél./Télec. :	(+223) 20225049 / 76914232
Courriel :	albonmaiga@yahoo.fr

CORRESPONDANT NATIONAL DÉSIGNÉ POUR LES AFFAIRES DE LA CONVENTION

Nom et titre :	Soumana TIMBO, Directeur National Adjoint des Eaux et Forêts
Adresse postale :	BP 275
Tél./Télec. :	(+223) 20225049 / 66726100 / 76846128
Courriel :	timbosat@yahoo.fr

CORRESPONDANT NATIONAL DÉSIGNÉ POUR LES AFFAIRES DU GROUPE D'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE (GEST)

Nom et titre :	Mme Maïga souhayata HAÏDARA, Conseiller Technique.
Nom de l'organisation :	Ministère de l'Environnement de l'Eau et de l'Assainissement
Adresse postale :	BP 275 Bamako
Tél./Télec. :	+223 66 78 52 66
Courriel :	

CORRESPONDANT NATIONAL GOUVERNEMENTAL DÉSIGNÉ POUR CE QUI CONCERNE LE PROGRAMME DE COMMUNICATION, ÉDUCATION, SENSIBILISATION ET PARTICIPATION (CESP)

Nom et titre :	Amidou TRAORE, Chef Département Gestion de l'Information Environnementale
Nom de l'organisation :	Agence de l'Environnement et du Développement Durable (AEDD)
Adresse postale :	BP 2357 Bamako, Rue 311, Porte 328 Bamako.
Tél./Télec. :	+223 20231074 +223 66784407 / Fax +223 20235867
Courriel :	amtraore22@yahoo.fr aedd@environnement.gov.ml

CORRESPONDANT NATIONAL NON GOUVERNEMENTAL DÉSIGNÉ POUR CE QUI CONCERNE LE PROGRAMME DE COMMUNICATION, ÉDUCATION, SENSIBILISATION ET PARTICIPATION (CESP)

Nom et titre :	Moriba NOMOKO, Président
Nom de l'organisation :	Association Malienne pour la Conservation de la Faune et de l'Environnement (AMCFE)
Adresse postale :	AMCFE B.P 2921 Bamako Mali
Tél./Télec. :	+223 20285179 ; +223 66718233
Courriel :	amcfe@afribonemali.net



SECTION 2 : RÉSUMÉ GÉNÉRAL SUR LES PROGRÈS ET LES DIFFICULTÉS D'APPLICATION DE LA CONVENTION

RAPPEL : Veuillez ne pas utiliser les doubles guillemets « » mais les caractères ' '.

Dans votre pays, au cours de la période triennale écoulée (c.-à-d. depuis le rapport à la COP11) :

A. Quels ont été les cinq plus grands succès en matière d'application de la Convention ?

- 1) Désignation des zones humides d'importance internationale pour les oiseaux d'eau (3 nouveaux sites Ramsar: lac Magui, lac Wegnia et Plaine Inondable du Sourou).
- 2) Suivi des populations d'oiseaux dans les sites des lacs Walado ,Débo,Korientzé (dénombrement de février 2014).
- 3) Demarrage pour 3 ans renouvelables du projet de developpement durable dans le site Ramsar du Delta intérieur du Niger (PDD-DIN) sur financement suédois.
- 4) Restauration des habitats dans le site Ramsar des lacs Wegnia et Magui : reboisement de 10 ha, mise en defens de 75 ha, travaux de fixation des berges au Vétiver au lac Wegnia et 09 ha de mise en défens au lac Magui.
- 5) Campagne d'information et de sensibilisation des communautés riveraines des nouveaux sites Ramsar.

B. Quelles ont été les cinq plus grandes difficultés d'application de la Convention ?

- 1) Difficultés de mobilisation des ressources financières internes (état de crise politique et sécuritaire au Mali depuis 2012).
- 2) Insuffisance de personnel spécialisé dans la gestion des zones humides et des moyens de travail.
- 3) Difficulté de protection des bassins fluviaux face à la prolifération de l'exploration et de l'exploitation minière dans ces écosystèmes.
- 4) Faible connaissance de la biodiversité des sites Ramsar et des autres zones humides.
- 5) Difficulté d'application des programmes d' IEC dans les sites à cause du financement limité et des problèmes sécuritaires au Mali.

C. Quelles sont les cinq priorités futures pour l'application de la Convention ?

- 1) Mise à jour de la base de données par les données sur la flore, la faune et leurs habitats, les populations et l'état de conservation et la gestion durable des sites.
- 2) Renforcement des capacités des structures et acteurs concernés par la gestion des zones humides.
- 3) Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'aménagement et de gestion des zones humides importantes.
- 4) Protection des zones humides face à l'exploration et à l'exploitation minière et la pression agricole.
- 5) Poursuite de l'évaluation de la valeur économique des zones humides importantes.

D. Avez-vous (AA) des recommandations à faire sur l'aide qu'apporte le Secrétariat Ramsar en matière d'application ?

- Poursuivre la mise à disposition des informations du GEST et CESP ;
- Mettre l'accent sur la formation des correspondants nationaux ;
- Faciliter la mobilisation des ressources humaines et financières.

- E. Avez-vous (AA) des recommandations à faire sur l'aide qu'apportent les Organisations internationales partenaires (OIP) de la Convention en matière d'application ? (y compris les partenariats en cours et à développer)

Faire le plaidoyer auprès des Etats qui se prêtent aux mauvaises pratiques de l'exploitation minière.

Beaucoup plus de collaboration avec l'autorité administrative Ramsar, et une plus grande subvention aux ONG nationales impliquées dans la gestion des ressources de zones humides .

- F. Comment faire pour mieux lier l'application de la Convention de Ramsar au niveau national à celle d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME), en particulier ceux du 'groupe de la biodiversité' (Ramsar, Convention sur la diversité biologique (CDB), Convention sur les espèces migratrices (CMS), CITES et Convention du patrimoine mondial), et de la Convention sur la lutte contre la désertification et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ?

Redynamiser le cadre de concertation entre les points focaux des différentes conventions dont l'animation est dévolue à l'Agence de l'Environnement et du Développement Durable (AEDD).

Elaborer et exécuter des projets fédérateurs des objectifs des différentes conventions sur la protection de l'environnement et la diversité biologique (ateliers de formation, de programmation et d'exécution des activités de gestion durable des zones humides et de la diversité biologique, etc.).

- G. Comment faire pour mieux lier l'application de la Convention de Ramsar à celle des politiques/stratégies relatives à l'eau et d'autres stratégies dans le pays (p.ex. développement durable, énergie, industries extractives, réduction de la pauvreté, assainissement, sécurité alimentaire, biodiversité) ?

Favoriser la prise en compte de la politique nationale des zones humides dans les stratégies et plans d'actions nationaux .

Faire une évaluation de la mise en œuvre de la Politique Nationale des zones humides.

- H. Avez-vous (AA) d'autres commentaires généraux à faire sur l'application de la Convention ?

Evaluation de la contribution des zones humides à la résilience des couches vulnérables face aux effets des changements climatiques et à la réduction de la pauvreté;

Forte implication des collectivités et des communautés dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets de gestion des zones humides contribuant à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de leur quotidien.

Formation du maximum d'observateurs de la nature pour réduire les coûts d'application des obligations du Mali.

- I. Veuillez faire la liste des organisations consultées ou ayant contribué aux informations fournies dans ce rapport

UICN, Wetlands Mali, Ongs nationales, Services techniques de l'état, Point focaux des différentes conventions concernées (confère liste de présence de l'atelier de validation du rapport).

SECTION 3 : INDICATEURS ET AUTRES INFORMATIONS SUR L'APPLICATION DE LA CONVENTION

RAPPEL : Comment remplir cette section

1. Pour chaque indicateur (présenté sous forme de question), veuillez sélectionner une réponse dans le menu déroulant du champ jaune.
2. Si vous souhaitez apporter des informations supplémentaires sur un indicateur particulier, veuillez les saisir dans un champ vert de 'texte libre' au-dessous des indicateurs.
3. Si vous souhaitez modifier un texte saisi dans un champ vert de 'texte libre', veuillez couper et coller le texte existant dans un document séparé, faire les modifications puis couper et coller le texte révisé dans le champ vert.
4. Certains caractères utilisés dans le champ de 'texte libre' empêchent la saisie automatique des données dans notre base de données : nous vous demandons donc **de ne pas utiliser les doubles guillemets « » dans les champs de 'texte libre'**. En revanche, vous pouvez **utiliser les caractères ' ' . Le texte inscrit dans les champs de 'texte libre' doit être du texte simple uniquement : ces champs ne permettent aucune mise en page particulière, couleur ou objet tel que des tableaux et images.**
5. Pour aider les Parties contractantes à se référer à l'information pertinente fournie dans leur Rapport national à la COP11, pour chaque indicateur ci-dessous (le cas échéant) un renvoi aux indicateurs équivalents du MRN pour la COP11 est fourni, comme suit : {x.x.x}
6. Le cas échéant, un renvoi au Domaine de résultats clés (DRC) pertinent du Plan stratégique Ramsar 2009-2015 relatif à l'application de la Convention par les Parties contractantes est également fourni.
7. Seuls les stratégies et les DRC du Plan stratégique 2009-2015 assortis d'importantes mesures d'application pour les Parties figurent dans le présent Modèle de Rapport national; les éléments du Plan stratégique ne portant pas directement sur les Parties ont été omis.

OBJECTIF 1. L'UTILISATION RATIONNELLE DES ZONES HUMIDES

STRATÉGIE 1.1 Inventaire et évaluation des zones humides. *Décrire, évaluer et surveiller l'étendue et l'état de tous les types de zones humides définis par la Convention de Ramsar ainsi que les ressources des zones humides, aux échelles pertinentes, afin d'éclairer et d'étayer l'application de la Convention, notamment l'application de ses dispositions relatives à l'utilisation rationnelle de toutes les zones humides.*

1.1.1 Votre pays a-t-il un inventaire national complet de ses zones humides ? {1.1.1} DRC 1.1.i

A - Oui

1.1.1 Informations supplémentaires :

Pour la seconde fois, un inventaire national des zones humides a été réalisé en 2006.

<p>1.1.2 Les données d'inventaire et informations sur les zones humides sont-elles tenues à jour et accessibles à tous les acteurs ? {1.1.2} DRC 1.1.ii</p>	<p>A - Oui</p>
<p>1.1.2 Informations supplémentaires :</p> <p>Le site Ramsar du Delta Intérieur du Niger est annuellement suivi à travers le dénombrement des oiseaux du lac débo walado et les statistiques sur la pêche, l'élevage et l'exploitation forestière et agricole. Les données sur la crue et la climatologie sont régulièrement tenues à jour</p> <p>Compte tenu de la dynamique des milieux naturels suite aux pressions humaines et aux effets néfastes du changement climatique, l'actualisation du repertoire des zones humides et l'évaluation de leur état de conservation sont nécessaires.</p>	

<p>1.1.3 Y a-t-il eu, dans votre pays, globalement, des changements dans l'état* des zones humides au cours de la période triennale écoulée ? {1.1.3}</p> <p>a) Sites Ramsar b) zones humides en général</p> <p>Veillez préciser les sources des informations sur lesquelles se fonde votre réponse dans le champ vert de texte libre ci-dessous. S'il y a une différence entre l'état des zones humides intérieures et côtières, veuillez l'expliquer. Si vous le pouvez, veuillez préciser quel(s) est/sont le(s) principal/aux facteur(s) de changement.</p> <p>* 'Etat' signifie caractéristiques écologiques, conformément à la définition donnée par la Convention</p>	<p>a) N - Détérioration b) N - Détérioration</p>
<p>1.1.3 Informations supplémentaires sur les questions a) et/ou b) :</p> <p>les actions de restauration dans les sites ramsar (Delta Intérieur du Niger, lacs Wegnia et Magui) sont entreprises depuis longtemps par les ONG , les services techniques et les populations en vue de maintenir la diversité biologique (mise en defens, reboisement,conservation des sols, création des comités de gestion villageois)</p> <p>L'état de beaucoup de sites peut être considèré comme regressif compte tenu des services offerts dans un contexe de changement climatique. Cette situation de méconnaissance doit être corrigée avec la répétition de l'inventaire national des zones humides.</p>	

STRATÉGIE 1.3 Politique, législation et institutions. *Élaborer et appliquer des politiques, législations et pratiques, y compris de croissance et développement des institutions appropriées, dans toutes les Parties contractantes pour garantir l'application efficace des dispositions d'utilisation rationnelle de la Convention.*

<p>1.3.1 Une Politique nationale pour les zones humides (ou instrument équivalent) est-elle en place ? {1.3.1} DRC 1.3.i (si 'Oui', indiquer le titre et la date de la politique en question dans le champ vert)</p>	<p>A - Oui</p>
--	----------------

1.3.1 Informations supplémentaires :

la politique nationale des zones humides approuvée en 2003 par le Gouvernement Malien qui est une orientation de la politique gouvernementale de gestion durable des zones humides reste d'actualité jusqu'en 2025. Les Plans d'actions sont revus en fonction de leur durée. C'est dans ce cadre que le Plan d'action 2004-2008 a été révisé en 2012.

Aussi, dans le souci de promouvoir la gestion par les populations rurales riveraines des sites, des conventions locales ont été autorisées par le code forestier. Ainsi dans le cadre de la gestion des habitats (forêts et prairie d' *Echinochloa stagnina*) les comités villageois ont été créés et les conventions locales élaborées:

-Convention locale de la pêche dans les cercles de Djénné, Mopti, Youvarou et Tenenkou (2006) par Wetlands International Sévaré.

-Convention locale de gestion du lac Magui (AMCFE 2006).

-Convention locale pour la gestion de la forêt de Akka (UICN 1987, 2006, FODESA 20012)

1.3.2 Les stratégies et plans nationaux suivants prennent-ils en compte les questions relatives aux zones humides :

a) stratégies d'éradication de la pauvreté

a) A - Oui

b) plans de gestion des ressources en eau et d'économie de l'eau

b) A - Oui

c) plans de gestion des ressources marines et côtières

c) Z - Non applicable

d) programmes forestiers nationaux

d) A - Oui

e) stratégies nationales pour le développement durable

e) A - Oui

f) politiques ou mesures nationales en matière d'agriculture

f) A - Oui

g) stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique, élaborés dans le cadre de la CDB

g) A - Oui

{1.3.3} DRC 1.3.i

1.3.2 Informations supplémentaires :

Plan d'action national de gestion des zones humides

Plan d'action national de dénombrement des oiseaux d'eau

1.3.3 Des pratiques d'évaluation environnementale stratégique sont-elles appliquées lors de l'examen des politiques, programmes et plans qui pourraient affecter les zones humides ? {1.3.4} DRC 1.3.ii

A - Oui

1.3.3 Informations supplémentaires :

Dans le cadre du plan d'action 2013 - 2017 il est prévu d'évaluer les potentialités des principales zones humides.

L'EIES est exigée par les textes nationaux pour tous les projets (Décret N° 318-09/P-RM du 26 juin 2009).

1.3.4 Une étude d'impact sur l'environnement est-elle effectuée pour chaque nouveau projet de développement (construction de bâtiments et de routes, extraction minière, etc.) susceptible d'affecter les zones humides ? {1.3.5} DRC 1.3.iii	A - Oui
---	---------

1.3.4 Informations supplémentaires :
 Les modifications apportées aux textes législatifs et réglementaires du Mali vont dans le sens de la responsabilisation des populations rurales dans la gestion durable des ressources naturelles dans les aires de conservation de la diversité biologique terrestre et des zones humides.
 Ainsi la gestion du domaine faunique (titre III de la loi 95-031) dans ses articles 33,34,35 et 36 prévoit des études d'impact avant tous grands travaux dans les espaces naturels et des mesures de compensation des dommages causés. Pour ce faire des études d'impacts environnementaux sont menées avant la délivrance du permis environnemental.

1.3.5 A-t-on apporté des modifications à la législation existante pour refléter les engagements au titre de la Convention de Ramsar? {1.3.6}	A - Oui
--	---------

1.3.5 Informations supplémentaires :
 L' article 37 de la loi N° 95-031 du 20 Mars 1995 encourage la création des sites Ramsar dans les aires de conservation des domaines de l'Etat et des Collectivités Territoriales.

STRATÉGIE 1.4 Reconnaissance intersectorielle des services fournis par les zones humides.
Améliorer la reconnaissance et la prise en compte, dans le processus décisionnel, de l'importance des zones humides pour la conservation de la biodiversité, l'approvisionnement en eau, la protection des littoraux, la gestion intégrée des zones côtières, la maîtrise des crues, l'atténuation des changements climatiques et/ou l'adaptation à ces changements, la sécurité alimentaire, l'éradication de la pauvreté, le tourisme, le patrimoine culturel et la recherche scientifique en élaborant et diffusant des méthodes pour réaliser l'utilisation rationnelle des zones humides.

1.4.1 Une évaluation des avantages/services écosystémiques fournis par les Sites Ramsar a-t-elle été réalisée ? {1.4.1} DRC 1.4.ii	A - Oui
--	---------

1.4.1 Informations supplémentaires :
 les valeurs des services écosystémiques du site Ramsar de la Plaine Inondable du Sourou ont été évaluées avec l'appui de l'UICN en janvier 2011.
 Une étude a été réalisée par la Cellule de Coordination du Plan d'action des Zones humides (PAZU) en 2011 sur le potentiel écotouristique du lac Magui.

1.4.2 Des programmes ou projets pour l'utilisation rationnelle des zones humides contribuant aux objectifs de réduction de la pauvreté ou aux plans pour la sécurité alimentaire et de l'eau ont-ils été mis en œuvre ? {1.4.2} DRC 1.4.i	A - Oui
---	---------

1.4.2 Informations supplémentaires :

Des projets de développement durable des ressources des zones humides visant à améliorer les conditions sociales, économiques et alimentaires des populations sont en cours d'exécution dans le delta par l'UICN, NEF, AMPRODE-Sahel, PDD-DIN, Wetlands international Sévaré, Sahel-Eco et d'autres ONG dans les autres bassins fluviaux (AMCFE, AMPEF, DONKO, etc.). Un schéma directeur d'aménagement des ressources en eau de la Plaine inondable du Sourou a été élaboré. La recherche du financement est en cours pour sa mise en œuvre.

1.4.3 A-t-on tenu compte des valeurs socio-économiques et culturelles des zones humides dans les plans de gestion des Sites Ramsar et autres zones humides ? {1.4.4} DRC 1.4.iii

A - Oui

1.4.3 Informations supplémentaires (si 'Oui' ou 'En partie', veuillez indiquer, si vous le savez, combien de Sites Ramsar et leurs noms) :

Le "degual" en peulh ou la rentrée des animaux dans les pâturages du delta intérieur du Niger constitue un événement socio-culturel important organisé chaque année selon un calendrier établi par l'administration régionale, les services techniques travaillant dans les zones humides (novembre et mars). Les courses de pirogue et les pêches collectives sont des manifestations socio-culturelles de grande importance dans les zones humides du Mali.

STRATÉGIE 1.5 Reconnaissance du rôle de la Convention. *Améliorer le profil de la Convention en mettant en évidence ses capacités en tant que mécanisme unique pour la gestion des écosystèmes de zones humides à tous les niveaux; promouvoir l'utilité de la Convention en tant que mécanisme d'application possible pour remplir les objectifs et les buts d'autres processus et conventions de portée mondiale*

1.5.1 Depuis la COP11, avez-vous porté la 'Déclaration de Changwon' (Résolution X.3) à l'attention :

- a. du Chef de l'État
 - b. du Parlement
 - c. du secteur privé
 - d. de la société civile
- {1.5.2}

- a. B - Non
- b. A - Oui
- c. A - Oui
- d. A - Oui

1.5.1 Informations supplémentaires :

Pendant les JMZH, la Quinzaine de l'Environnement (Emission Maxi-Jeunes de la télévision nationale), et l'organisation des journées d'information des parlementaires et du Haut Conseil des Collectivités sur la politique nationale des zones humides. Atelier d'information et de sensibilisation de la Commission de Développement rural de l'Assemblée Nationale sur les valeurs et fonctions des zones humides. Organisation d'une journée d'information et de sensibilisation des acteurs du Delta Intérieur sur l'importance socioéconomique et écologique des zones humides. Distribution des résolutions de la CoP 11.

STRATÉGIE 1.6 Gestion scientifique des zones humides. *Promouvoir une application efficace du concept d'utilisation rationnelle en veillant à ce que les politiques nationales et plans de gestion des*

zones humides s'appuient sur les meilleures connaissances scientifiques disponibles, y compris les connaissances techniques et traditionnelles.

1.6.1 Des recherches ont-elles été entreprises dans votre pays pour étayer les politiques et plans relatifs aux zones humides concernant :

- a. les interactions agriculture-zones humides
- b. les changements climatiques
- c. l'évaluation des services écosystémiques

{1.6.1} DRC 1.6.i

- a. A - Oui
- b. A - Oui
- c. A - Oui

1.6.1 Informations supplémentaires :

La Chaire UNESCO pour l'Environnement dispose d'une filière de formation en DEA 'Zones Humides et Développement Durable' .

Des documents scientifiques ont été élaborés par Wetlands International sur le Delta du Niger dans le cadre de la mise en œuvre du projet REDDIN.

Evaluation environnementale stratégique du secteur du développement rural (agriculture-élevage-pêche) par le projet 'Initiative-Pauvreté-Environnement' en 2013.

Les données des enquêtes agricoles , les rapports des campagnes des services techniques validés et les résultats des observations sur le climat, l'hydrologie et sur la diversité biologique renforcent les plans d'action et les politiques sur les zones humides.

1.6.2 Tous les plans de gestion des zones humides reposent-ils sur des études scientifiques fiables, y compris des études concernant les menaces potentielles aux zones humides?

{1.6.2} DRC 1.6.ii

C - En partie

1.6.2 Informations supplémentaires :

Les services de recherche (Institut d'économie rurale, Wetlands international Sévaré, la coordination des dénombrements d'oiseaux d'eau en Afrique (DOEA) conduisent des études sur les thèmes changement climatique, pêche, l'agriculture , la diversité biologique, la gestion des conflits et les communautés.

STRATÉGIE 1.7 Gestion intégrée des ressources en eau. *Veiller à ce que les politiques et la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), appliquant une approche au niveau des écosystèmes, figurent dans les activités de planification de toutes les Parties contractantes et dans leurs processus décisionnels, notamment en ce qui concerne la gestion des eaux souterraines, la gestion des bassins versants/hydrographiques, l'aménagement du milieu marin et côtier et les activités d'atténuation des changements climatiques et/ou d'adaptation à ces changements.*

1.7.1 Dans le cadre de ses activités de gouvernance et de gestion de l'eau, votre pays gère-t-il les zones humides en tant qu'infrastructure hydraulique naturelle intégrée à la gestion des ressources en eau à l'échelle des bassins versants ?

{1.7.2} DRC 1.7.ii

A - Oui

1.7.1 Informations supplémentaires :

le Mali gère ses ressources en eau à l'échelle de bassins et sous-bassins (Autorité du bassin du Niger ABN, OMVS pour le bassin du fleuve Sénégal, HYCOS pour le bassin de la Volta, le Sous-bassin du fleuve Bani, etc.)

<p>1.7.2 Des outils et une expertise en matière de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP) ont-ils été intégrés dans la planification et la gestion des bassins versants/hydrographiques (voir Résolution X.19) ? {1.7.3}</p>	<p>A - Oui</p>
<p>1.7.2 Informations supplémentaires : Le PAGIRE et le PDD-DIN ont élaboré et mettent en œuvre leur plan de communication, éducation et sensibilisation.</p>	

<p>1.7.3 Votre pays a-t-il établi des politiques ou des lignes directrices nationales renforçant le rôle des zones humides dans l'atténuation des changements climatiques ou l'adaptation à ces changements ? {1.7.5} DRC 1.7.iii</p>	<p>A - Oui</p>
<p>1.7.3 Informations supplémentaires : -Politique Nationale de l'Eau: Ministère des Mines, de l'Energie et de L'Eau 2006, -Politique nationale forestière: Ministère de l'environnement et de l'Assainissement 1995 -Politique Nationale Changements Climatiques et sa Stratégie adoptées en 2014 -Programme National d'Adaptation aux changements climatiques (les éléments): Direction nationale de la Météorologie, 2007. -Plan d'Action National de Gestion intégrée des ressources en eau:Ministère des mines, de l'Energie et de l'Eau, 2007 -Stratégie nationale pour le développement de l'Energie renouvelable: Ministère des Mines, de l'Energie et de l'eau 2006,sont autant de Politiques élaborées qui reconnaissent le rôle des zones humides dans l'attenuation ou l'adaptation aux changements climatiques.</p>	

<p>1.7.4 Votre pays a-t-il élaboré des plans visant à soutenir et renforcer le rôle des zones humides dans l'appui de systèmes agricoles viables et le maintien de ces systèmes? {1.7.6} DRC 1.7.v</p>	<p>A - Oui</p>
<p>1.7.4 Informations supplémentaires : - Elaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Ressources en Eau du Sourou; - Le Programme de Développement Durable du Delta Intérieur du Niger, le PASAM, le projet Seuil de Djenné, le projet de Taoussa, le PADD de l'ABN, projet Extension des superficies aménagées à l'Office du Niger dans le cadre du MCC.</p>	

STRATÉGIE 1.8 La restauration des zones humides. *Identifier les zones humides et systèmes de zones humides prioritaires auxquels des travaux de restauration ou de remise en état seraient bénéfiques et apporteraient des avantages à long terme aux niveaux environnemental, social ou économique et appliquer les mesures nécessaires pour restaurer ces sites et systèmes.*

<p>1.8.1 Votre pays a-t-il identifié des sites à restaurer en priorité ? {1.8.1} DRC 1.8.i</p>	<p>A - Oui</p>
<p>1.8.1 Informations supplémentaires : Les habitats dans le Delta intérieur du Niger, les habitats dans le site du lac Wegnia, la GIRE dans la Plaine du Sourou et lac Magui.</p>	

1.8.2 Des programmes ou projets de restauration/remise en état de zones humides ont-ils été mis en œuvre ? {1.8.2} DRC 1.8.i	A - Oui
<p>1.8.2 Informations supplémentaires :</p> <p>Projet Bioright de Wetlands international Sévaré..</p> <p>Des programmes de restauration des habitats (forêts inondables, Prairies aquatiques) sont mis en œuvre par l'UICN, FODESA, Wetlands International Sévaré et beaucoup d'autres ONG nationales dans le delta et les autres sites Ramsar du Mali.</p>	

STRATÉGIE 1.9 Espèces exotiques envahissantes. *Encourager les Parties contractantes à élaborer un inventaire national des espèces exotiques envahissantes qui ont d'ores et déjà et/ou pourraient avoir des incidences sur les caractéristiques écologiques des zones humides, en particulier des Sites Ramsar, et veiller à l'instauration d'un appui mutuel entre l'inventaire national et le Registre mondial de l'UICN sur les espèces envahissantes (GRIS); élaborer des orientations et promouvoir des procédures et des actions pour empêcher ces espèces de pénétrer dans les systèmes de zones humides, pour les contrôler ou pour les éradiquer.*

1.9.1 Votre pays dispose-t-il d'un inventaire national complet des espèces exotiques envahissantes qui nuisent ou pourraient nuire aux caractéristiques écologiques des zones humides ? {1.9.1} DRC 1.9.i	A - Oui
<p>1.9.1 Informations supplémentaires :</p> <p>Recherches effectuées par les Institutions de recherche, notamment l'Institut d'Economie Rural (IER).</p>	

1.9.2 Des politiques nationales ou des lignes directrices relatives au contrôle et à la gestion des espèces envahissantes sont-elles en place pour les zones humides ? {1.9.2} DRC 1.9.iii	A - Oui
<p>1.9.2 Informations supplémentaires :</p> <p>Création d'une Agence du Bassin du fleuve Niger (ABFN), Elaboration et mise en œuvre du Projet de Lutte contre les Plantes aquatiques proliférantes : projet multinational de gestion intégrée des plantes aquatiques proliférantes en Afrique de l'Ouest-Composante Mali.</p>	

STRATÉGIE 1.10 Secteur privé. *Promouvoir la participation du secteur privé à la conservation et à l'utilisation rationnelle des zones humides.*

1.10.1 Le secteur privé est-il encouragé à appliquer, dans les activités et investissements touchant les zones humides, les principes et orientations relatifs à l'utilisation rationnelle (Manuels Ramsar pour l'utilisation rationnelle des zones humides) ? {1.10.1} DRC 1.10.i	A - Oui
--	---------

1.10.1 Informations supplémentaires :

L'Office Malien du tourisme et de l'hotellerie (OMATHO) a signé avec la Direction Nationale des Eaux et Forêts une convention relative à l'exploitation judicieuse dans le cadre de l'écotourisme basé sur les ressources naturelles principalement sur celles des zones humides. Un projet sur l'écotourisme au Lac Magui a été et soumis au projet ECODEL (coopération Mali/Japon). Ce projet dans son exécution se veut respectueux des principes de l'utilisation rationnelle des zones humides.

1.10.2 Le secteur privé a-t-il entrepris des activités ou pris des mesures relatives à l'utilisation rationnelle et à la gestion :

a. des Sites Ramsar

b. des zones humides en général

{1.10.2} DRC 1.10.ii

a. A - Oui

b. A - Oui

1.10.2 Informations supplémentaires :

Les ONG GRAT, AMPRODE/Sahel et AMPEF ont entrepris respectivement des actions de reboisement, de restauration des habitats, de conservation des sols avec les cordons pierieux, l'ouverture des pare-feux etc....

Le festival sur le fleuve Niger à Ségou invite chaque année les festivaliers au respect, à la protection et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles des zones humides à travers le Slogan phare ' Sauvons le fleuve Niger '.

STRATÉGIE 1.11 Mesures d'incitation. *Promouvoir des mesures d'incitation qui encouragent l'application des dispositions d'utilisation rationnelle de la Convention.*

1.11.1 A-t-on pris des dispositions pour mettre en œuvre les mesures d'incitation encourageant la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides ? {1.11.1} DRC 1.11.i

A - Oui

1.11.1 Informations supplémentaires :

Les activités génératrices de revenus dans le site Ramsar Delta intérieur du Niger, la réalisation de parcelles maraichères pour améliorer la résilience des femmes dans les zones humides, l'appui en équipement des villages riverains, etc.

1.11.2 Des mesures sont-elles en place pour supprimer les incitations perverses qui découragent la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides ? {1.11.2} DRC 1.11.i

A - Oui

1.11.2 Informations supplémentaires :

Education, sensibilisation (radio de proximité, sketch) à l'adresse des exploitants forestiers, des pêcheurs, des braconniers et des éleveurs pour l'utilisation rationnelles des ressources de zones humides.

OBJECTIF 2. LES ZONES HUMIDES D'IMPORTANCE INTERNATIONALE

Note : le présent Modèle de Rapport national pour la COP12 comporte une Annexe facultative (Section 4) afin de permettre aux Parties contractantes qui le souhaitent de fournir séparément des informations supplémentaires sur chacune de leurs zones humides d'importance internationale (Sites Ramsar).

RAPPEL : dans les champs de 'texte libre', veuillez ne pas utiliser les doubles guillemets « » mais les caractères ' '.

STRATÉGIE 2.1 Inscription de Sites Ramsar. Appliquer le Cadre stratégique et lignes directrices pour orienter l'évolution de la Liste des zones humides d'importance internationale (Manuel 17, 4^e édition).

2.1.1 Une stratégie nationale et des priorités ont-elles été établies en vue de l'inscription de nouveaux Sites Ramsar à l'aide du Cadre stratégique pour la Liste de Ramsar ? {2.1.1} DRC 2.1.i

C - En partie

2.1.1 Informations supplémentaires :
le Plan d'Action prévoit la recherche d'autres sites clefs pour leur inscription comme site Ramsar.

2.1.2 Combien d'inscriptions de Sites Ramsar sont-elles prévues pour la période triennale 2015-2018 ? {2.1.4} DRC 2.1.iii

2 sites

2.1.2 Informations supplémentaires (veuillez, si possible, indiquer le(s) nom(s) du/des site(s) et l'année d'inscription prévue) :
les prospections vont continuer en collaboration avec les autres partenaires en vue d'identifier les sites d'accueil des oiseaux d'eau et évaluer leur potentiel avifaunique dans la perspective de leur inscription comme site Ramsar. Il s'agit en l'occurrence des zones humides liées au fleuve Sénégal, les mares de Banzena et de Gossi dans la Réserve des éléphants, le Baoulé dans la Réserve de Biosphère de la Boucle du Baoulé.

STRATÉGIE 2.2 Information sur les Sites Ramsar. Faire en sorte que le Service d'information sur les Sites Ramsar, ... soit accessible et amélioré en tant qu'outil d'orientation sur l'inscription future de sites sur la Liste des zones humides d'importance internationale ainsi que pour la recherche et l'évaluation et qu'il soit géré efficacement par le Secrétariat.

2.2.1 Le Service d'information sur les Sites Ramsar et ses outils sont-ils utilisés pour l'identification de nouveaux Sites Ramsar à inscrire ? {2.2.1} DRC 2.2.ii

A - Oui

2.2.1 Informations supplémentaires :
Les sites sont évalués à travers le dénombrement des oiseaux et autres espèces de faune, l'inventaire floristique et les enquêtes socioéconomiques. La FDR est dans tous les cas utilisée pour l'inscription des nouveaux sites.

STRATÉGIE 2.3 Plans de gestion – nouveaux Sites Ramsar. *Tout en reconnaissant que l'inscription de Sites Ramsar peut stimuler l'élaboration de plans de gestion efficaces des sites, encourager de manière générale l'idée selon laquelle tous les nouveaux Sites Ramsar devraient avoir des plans de gestion efficaces en place avant d'être inscrits et disposer des ressources nécessaires pour appliquer ces plans de gestion.*

2.3.1 Tous les sites dont l'inscription est en préparation (2.1.2 ci-dessus) disposent-ils de processus adéquats de planification de leur gestion ? {2.3.1} DRC 2.3.i

B - Non

2.3.1 Informations supplémentaires :

STRATÉGIE 2.4 Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar. *Maintenir les caractéristiques écologiques de tous les sites inscrits sur la Liste de Ramsar au moyen de la planification et de la gestion*

2.4.1 Combien de Sites Ramsar disposent-ils d'un plan de gestion ? {2.4.1} DRC 2.4.i

3 sites

2.4.2 Dans combien de Sites Ramsar pour lesquels un plan de gestion a été élaboré, ledit plan est-il appliqué ? {2.4.2} DRC 2.4.i

2 sites

2.4.3 Pour combien de Sites Ramsar un plan de gestion est-il en préparation ? {2.4.3} DRC 2.4.i

1 sites

2.4.1 – 2.4.3 Informations supplémentaires :

Des recherches de financement sont en cours pour la réalisation du plan de gestion du lac Magui et la mise en œuvre des plans de gestion.

2.4.4 Dans combien de Sites Ramsar un comité de gestion intersectoriel est-il en place ? {2.4.6} DRC 2.4.iv

3 sites

2.4.4 Informations supplémentaires (Si au moins '1 site', veuillez indiquer le nom et le numéro officiel du (des) site(s)) :

Le site Ramsar du Delta Intérieur du Niger (site n°1365) et du Lac Wegnia (site n°2127) disposent de comités de gestion villageois regroupant les éleveurs, les pêcheurs, les agriculteurs et les autres acteurs concernés. Pour le Delta il y'a plusieurs comités de gestion créés selon les écosystèmes aquatiques (forêts, bourgou, pêcheries, pâturages) et leur appartenance traditionnelle au village ou aux maitres du terroir concerné.

La plaine du Sourou dispose de Comités Locaux de l'Eau et d'un Comité de bassin. L'Association " Djèka-baara " du lac Magui est fonctionnelle.

2.4.5 Pour combien de Sites Ramsar a-t-on préparé un descriptif des caractéristiques écologiques ? {2.4.7} DRC 2.4.v

4 sites

2.4.5 Informations supplémentaires (Si au moins '1 site', veuillez indiquer le nom et le numéro officiel du (des) site(s)) :
Lac Magui n° 2126, lac Wegnia n° 2127, Plaine inondable du Sourou n°2128, Delta n°1365, conformément à la FDR.

STRATÉGIE 2.5 Efficacité de la gestion des Sites Ramsar. *Examiner tous les sites actuellement inscrits sur la Liste de Ramsar afin d'établir l'efficacité des dispositions de gestion, conformément au «Cadre stratégique et lignes directrices pour orienter l'évolution de la Liste des zones humides d'importance internationale».*

2.5.1 Une évaluation de l'efficacité de la gestion des Sites Ramsar a-t-elle eu lieu ? {2.5.1} DRC 2.5.i

A - Oui

2.5.1 Informations supplémentaires (Si 'Oui' ou 'Quelques sites', veuillez indiquer l'année d'évaluation, ainsi que la source de l'information) :

Le suivi de la dynamique des populations d'oiseaux dans le Delta Delta du Niger constitue un moyen d'évaluation de l'efficacité de la gestion en place (au moins une fois par an sous la responsabilité du coordinateur de dénombrement DOEA)

STRATÉGIE 2.6 État des Sites Ramsar. *Surveiller l'état des Sites Ramsar et remédier aux changements négatifs dans leurs caractéristiques écologiques, aviser le Secrétariat Ramsar des changements survenus dans des Sites Ramsar et appliquer, au besoin, le Registre de Montreux ainsi que la Mission consultative Ramsar comme outils permettant de résoudre ces problèmes*

2.6.1 Des dispositions ont-elles été prises pour que l'Autorité administrative soit informée des changements (ou possibles changements) négatifs induits par l'homme dans les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar, conformément à l'Article 3.2 ? {2.6.1} DRC 2.6.i

A - Oui

2.6.1 Informations supplémentaires (Si 'Oui' ou 'Quelques sites', veuillez décrire brièvement le(s) mécanisme(s) établi(s)) :

Les comités de surveillance, et les comités régionaux et locaux Ramsar qui suivent l'évolution des sites travaillent étroitement avec les autorités administratives et techniques de leur localité avec lesquels ils partagent les informations sur tous les aspects de gestion des zones, notamment les aspects négatifs.

<p>2.6.2 Tous les cas de changements (ou possibles changements) négatifs induits par l'homme dans les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar ont-ils été rapportés au Secrétariat Ramsar, conformément à l'Article 3.2 ? {2.6.2} DRC 2.6.i</p>	<p>B - Non</p>
<p>2.6.2 Informations supplémentaires (Si 'Oui' ou 'Dans certains cas', veuillez indiquer pour quels Sites Ramsar des rapports au titre de l'Article 3.2 ont été communiqués par l'Autorité administrative au Secrétariat, et pour quels sites ces rapports sur des changements ou possibles changements n'ont pas encore été faits) :</p>	

<p>2.6.3 Le cas échéant, des mesures ont-elles été prises pour remédier aux problèmes pour lesquels des Sites Ramsar ont été inscrits au Registre de Montreux, y compris une demande de Mission consultative Ramsar ? {2.6.3} DRC 2.6.ii</p>	<p>B - Non</p>
<p>2.6.3 Informations supplémentaires (Si 'Oui', veuillez indiquer les mesures prises) :</p>	

STRATÉGIE 2.7 Gestion d'autres zones humides d'importance internationale. *Gérer de manière adéquate et veiller à l'utilisation rationnelle des zones humides d'importance internationale qui ne sont pas encore officiellement inscrites sur la Liste de Ramsar mais qui ont été jugées aptes à y figurer à l'issue de l'application, au niveau national, du Cadre stratégique ou de son équivalent.*

<p>2.7.1 Les caractéristiques écologiques de zones humides d'importance internationale qui ne sont pas encore inscrites sur la Liste de Ramsar ont-elles été maintenues ? {2.7.1} DRC 2.7.i</p>	<p>A - Oui</p>
<p>2.7.1 Informations supplémentaires : Ces sites méritent une évaluation de leur valeurs écologiques avant de les inscrire sur la liste.</p>	

OBJECTIF 3. LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

RAPPEL : dans les champs de 'texte libre', veuillez ne pas utiliser les doubles guillemets « » mais les caractères ' '.

STRATÉGIE 3.1 Synergies et partenariats avec les AME et les OIG. *Collaborer en partenariat avec des accords multilatéraux sur l'environnement (AME) internationaux et régionaux et autres organismes intergouvernementaux (OIG).*

3.1.1 Les correspondants nationaux d'autres AME sont-ils invités à participer aux réunions du Comité national Ramsar/pour les zones humides ? {3.1.2} DRC 3.1.i & 3.1.iv

A - Oui

3.1.1 Informations supplémentaires :

Les points focaux des accords, des conventions et les partenaires multi-latéraux collaborent avec la cellule de coordination du Plan d'action national de gestion des zones humides (AEWA, CDB, Convention sur le changement climatique, CMS-AEWA, etc) et les responsables des ONG locales et internationales (Wetlands, UICN, l'Office National de la Chasse et de la Faune sauvage, le fonds mondial pour l'environnement, Autorité du bassin du fleuve niger etc...).

3.1.2 Y a-t-il des mécanismes en place au niveau national pour assurer la collaboration entre l'Autorité administrative Ramsar et les correspondants des Nations Unies et de ses organismes et institutions mondiaux et régionaux (par ex., PNUE, PNUD, OMS, FAO, CEE-ONU, OIBT) ? {3.1.3} DRC 3.1.iv

A - Oui

3.1.2 Informations supplémentaires :

Cadre de concertation établi au niveau de l'AEDD pour toutes les conventions relatives à l'Environnement, encore fonctionnel.
Réunions trimestrielles des Points focaux, communication des rapports d'activités;

STRATÉGIE 3.2 Initiatives régionales. *Soutenir les initiatives régionales existantes dans le cadre de la Convention et promouvoir des initiatives supplémentaires.*

3.2.1 Avez-vous (AA) participé à l'élaboration d'une initiative régionale dans le cadre de la Convention ? {3.2.1} DRC 3.2.i

A - Oui

3.2.1 Informations supplémentaires (Si 'Oui' ou 'Prévu', veuillez indiquer le(s) nom(s) de l'initiative (des initiatives) régionale(s) et ceux des pays qui collaborent à chaque initiative) :

Initiative Régionale "NigerWet"

Initiative AEWA : à Dakar, Captown et Arusha les responsables nationaux des zones humides ont participé à la mise en place de l'initiative AEWA pour les sous régions Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, laquelle initiative a retenu le Mali parmi les bénéficiaires de projet.

3.2.2 Votre pays a-t-il fourni un appui à des centres régionaux (c.-à-d. couvrant plus d'un pays) de formation et de recherche sur les zones humides ou participé aux activités de tels centres ? {3.2.2}

A - Oui

3.2.2 Informations supplémentaires (Si 'Oui', veuillez indiquer le(s) nom(s) du/des centre(s)) :

DOEA (dénombrement des oiseaux en Afrique) le Mali

Cours régionaux de formation en zones humides organisé par Wetlands International

Suivi des populations de Phragmite aquatique au parc national du DJOUD sur financement de l'ONG Accrola

STRATÉGIE 3.3 Assistance internationale. *Promouvoir l'assistance internationale pour soutenir la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides tout en veillant à l'intégration de sauvegardes environnementales et d'évaluations dans tous les projets de développement qui touchent les zones humides, y compris les projets d'investissement étrangers et nationaux.*

3.3.1 [Pour les Parties contractantes qui ont un organisme d'aide au développement, uniquement ('pays donateurs')] : cet organisme a-t-il fourni un appui financier pour la conservation et la gestion des zones humides dans d'autres pays ? {3.3.1} DRC 3.3.i

Z - Non applicable

3.3.1 Informations supplémentaires (Si 'Oui', veuillez indiquer les pays qui ont obtenu un appui depuis la COP11) :

3.3.2 [Pour les Parties contractantes qui ont un organisme d'aide au développement, uniquement ('pays donateurs')] : des clauses de sauvegarde et des études d'impact sur l'environnement ont-elles été intégrées dans les projets de développement proposés par cet organisme? {3.3.2} DRC 3.3.ii

Z - Non applicable

3.3.2 Informations supplémentaires :

<p>3.3.3 [Pour les Parties contractantes qui reçoivent une aide au développement, uniquement ('pays bénéficiaires')] Un appui financier a-t-il été obtenu auprès d'organismes d'aide au développement, spécifiquement pour la conservation et la gestion des zones humides dans votre pays ? {3.3.3}</p>	<p>A - Oui</p>
<p>3.3.3 Informations supplémentaires (Si 'Oui', veuillez indiquer de quels pays/organismes, depuis la COP11) :</p> <p>Coopération suédoise et neerlandaise financent les projets de développement durable du Delta Intérieur du Niger (PDD-DIN et PADIN)</p> <p>Agence japonaise de Coopération Internationale (JICA) dans le cercle de Mopti: Etudes sur la Conservation du Delta central du Niger (ECODEL) à travers l'utilisation rationnelle des ressources naturelles dans le cercle de Mopti</p>	

STRATÉGIE 3.4 Échange de l'information et de l'expertise. *Promouvoir l'échange d'expertise et d'information concernant la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides.*

<p>3.4.1 Des réseaux, y compris des accords de jumelage, ont-ils été établis, au niveau national ou international, entre zones humides qui ont des caractéristiques communes pour échanger les connaissances et pour la formation? {3.4.1}</p>	<p>A - Oui</p>
<p>3.4.1 Informations supplémentaires (Si 'Oui' ou 'En partie', veuillez indiquer les réseaux et zones humides concernés) :</p> <p>Entre le Mali et le Burkina autour du bassin du fleuve Sourou</p> <p>Entre le Mali et les autres pays membres de l'ABN.</p>	

<p>3.4.2 Des informations sur les zones humides et/ou Sites Ramsar de votre pays et sur leur état ont-elles été mises à la disposition du public (p.ex. dans des publications ou via un site Web) ? {3.4.2} DRC 3.4.iv</p>	<p>A - Oui</p>
<p>3.4.2 Informations supplémentaires :</p> <p>Site de l'UICN, Wetlands international, Care Mali</p> <p>Delta, Une artère vitale et la Gestion des ressources naturelles du Delta etc sont des livres produits et publiés sur le site Ramsar Delta intérieur du Niger par Wetlands international et le bureau d'étude neerlandais A et W</p>	

<p>3.4.3 Des informations sur les zones humides et/ou Sites Ramsar de votre pays et sur leur état ont-elles été mises à la disposition du Secrétariat Ramsar pour diffusion ? {3.4.3} DRC 3.4.ii</p>	<p>A - Oui</p>
<p>3.4.3 Informations supplémentaires :</p> <p>.....</p>	

STRATÉGIE 3.5 Zones humides, bassins hydrographiques et espèces migratrices partagés.

Promouvoir l'inventaire et la coopération pour la gestion des zones humides et des bassins hydrographiques, y compris le suivi et la gestion en coopération d'espèces dépendant de zones humides.

3.5.1 Tous les systèmes de zones humides transfrontaliers ont-ils été identifiés ? {3.5.1} DRC 3.5.i

A - Oui

3.5.1 Informations supplémentaires :

Les écosystèmes de zones humides de la Falemé (Mali-Sénégal-Guinée), du Niger Supérieur (Mali-Guinée), du Sourou (Mali-Burkina Faso) du fleuve Sénégal (Mali-Sénégal-Mauritanie-Guinée), de la Bagoé (Mali-Côte d'Ivoire).

3.5.2 Une cogestion efficace est-elle en place pour des systèmes de zones humides partagés (par exemple, bassins hydrographiques et zones côtières partagés) ? {3.5.2} DRC 3.5.ii

A - Oui

3.5.2 Informations supplémentaires : (Si 'Oui' ou 'En partie', veuillez indiquer pour quels systèmes de zones humides un tel régime de gestion est en place) :

Le bassin du Sourou (Mali/Burkina-faso), Autorité du bassin du niger, OMVS (Mali-Sénégal-Mauritanie-Guinée).

3.5.3 Votre pays participe-t-il à des initiatives ou des réseaux régionaux pour des espèces migratrices dépendant des zones humides ? {3.5.3} DRC 3.5.iii

A - Oui

3.5.3 Informations supplémentaires :

DOEA (Dénombrement des Oiseaux d'Eau en Afrique)

DIOE (Dénombrement International des Oiseaux d'Eau).

OBJECTIF 4. CAPACITÉ D'APPLICATION

RAPPEL : dans les champs de 'texte libre', veuillez ne pas utiliser les doubles guillemets « » mais les caractères ' '.

STRATÉGIE 4.1 CESP. *Le cas échéant, soutenir et aider à appliquer, à tous les niveaux, le Programme de la Convention en matière de communication, éducation, sensibilisation et participation (Résolution X.8) pour promouvoir la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par la communication, l'éducation, la sensibilisation et la participation (CESP) et collaborer afin de mieux faire connaître les objectifs, mécanismes et résultats clés de la Convention.*

4.1.1 Un plan ou des plans d'action ont-ils été élaborés pour la CESP relative aux zones humides ? {4.1.1} DRC 4.1.i

- a) au niveau national
- b) au niveau infranational
- c) au niveau du bassin versant/hydrographique
- d) au niveau local/du site

- a) A - Oui
- b) A - Oui
- c) A - Oui
- d) A - Oui

(Même si aucun Plan d'action de CESP n'a encore été élaboré, si des objectifs généraux de CESP pour des actions dans ce domaine ont été établis, veuillez l'indiquer dans la section Informations supplémentaires, ci-dessous)

4.1.1 Informations supplémentaires (Si vous avez répondu par 'Oui' ou 'En progrès' à l'une au moins des quatre questions ci-dessus, veuillez décrire le mécanisme, dans chaque cas, indiquer qui en est responsable et préciser s'il a été établi avec la participation de correspondants nationaux pour la CESP) :

Elaboration d'une stratégie et d'un plan de communication par la Direction Nationale des Eaux et Forêts.

4.1.2 Combien de centres (centres d'accueil des visiteurs, centres d'interprétation, centres d'éducation) ont été établis ? {4.1.2} DRC 4.1.ii

- a) dans des Sites Ramsar
- b) dans d'autres zones humides

- a) 0 centres
- b) 0 centres

4.1.2 Informations supplémentaires (Si ces centres font partie d'un réseau national ou international, veuillez décrire le(s) réseau(x)) :

.....

4.1.3 La Partie contractante encourage-t-elle:

- a) la participation des acteurs au processus décisionnel concernant la planification et la gestion des zones humides ?
- b) en particulier la participation des acteurs locaux au choix de nouveaux Sites Ramsar et à la gestion des Sites Ramsar ?

- a) A - Oui
- b) A - Oui

{4.1.3} DRC 4.1.iii

4.1.3 Informations supplémentaires (Si 'Oui' ou 'En partie', veuillez donner des précisions

sur la participation des acteurs) :

A la faveur de la sensibilisation, l'initiative de la désignation des sites Ramsar vient des communautés riveraines qui ont participé à tout le processus de désignation. Il en est de même des collectivités territoriales.

Les acteurs locaux sont responsabilisés et invités aux ateliers de restitution et de validation des rapports,

Les acteurs locaux reçoivent les informations et les rapports sur l'état de leurs ressources à travers les médias.

Financement des petits projets générateurs de revenus portés par les populations riveraines du site Ramsar

4.1.4 Une évaluation des besoins nationaux et locaux de formation en matière d'application de la Convention a-t-elle été réalisée ? {4.1.4} DRC 4.1.iv & 4.1.viii

A - Oui

4.1.4 Informations supplémentaires :

Les observateurs nationaux et locaux des oiseaux d'eau (30)

Les aménagistes de faune (3)

Les conservateurs des aires protégées (4)

Les gestionnaires des bases de données en informatique, en conservation des aires protégées et en ornithologie) (3)

Les Aménagistes et cartographes en télédétection (2)

4.1.5 Combien de possibilités de formation ont-elles été offertes aux gestionnaires de zones humides depuis la COP11 ? {4.1.5} DRC 4.1.iv

Nombre de possibilités :

a) dans les Sites Ramsar

a) 4

b) dans d'autres zones humides

b) 0

4.1.5 Informations supplémentaires (y compris sur l'utilisation des Manuels Ramsar pour l'utilisation rationnelle dans le cadre de la formation) :

Cours nationaux organisés par Wetlands international sur la gestion des zones Humides à Tabacoro. Formation des gestionnaires de zones humides sur la Voie Migratoire des oiseaux d'eau (WOW). Formation des responsables politiques sur la gestion des ressources en eau.

4.1.6 Un Comité national Ramsar/sur les zones humides intersectoriel (ou un organe équivalent) est-il en place et opérationnel ? {4.1.6} DRC 4.3.v

A - Oui

4.1.6 Informations supplémentaires (Si 'Oui', veuillez décrire brièvement a) sa composition; b) le nombre de réunions depuis la COP11; et c) les attributions du Comité) :

Ce comité regroupe les représentants des ministères en charge de : Environnement et Assainissement, Agriculture, Élevage, Pêche, Artisanat et Tourisme, Mines Énergie et Eau, Éducation Nationale, Administration

Territoriale, Sécurité Intérieure, Protection Civile et les ONG nationales et internationales,

4.1.7 D'autres mécanismes de communication sont-ils en place (à part le Comité national) pour diffuser les lignes directrices Ramsar relatives à la mise en œuvre et d'autres informations entre l'Autorité administrative et :

- a. les gestionnaires de Sites Ramsar ?
- b. les correspondants nationaux des autres AME ?
- c. d'autres ministères, services et organismes ?

{4.1.7} DRC 4.1.vi

- a. A - Oui
- b. A - Oui
- c. A - Oui

4.1.7 Informations supplémentaires (Si 'Oui' ou 'En partie', veuillez décrire les mécanismes en place) :

le site Web du Ministère de l'Environnement de l'Eau et de l'Assainissement, les gestionnaires des sites Ramsar à travers les radios de proximité animent les émissions sur la convention Ramsar et les engagements du Mali.

les réunions et ateliers sont aussi mis à profit pour faire passer les messages sur la convention.

le Festival sur le Niger de Ségou

4.1.8 Y a-t-il eu des activités spécifiques à Ramsar organisées pour la Journée mondiale des zones humides (que ce soit le 2 février ou à un autre moment de l'année), soit par le gouvernement, soit par des ONG, dans votre pays depuis la COP11 ? {4.1.8}

A - Oui

4.1.8 Informations supplémentaires :

Animation et manifestations culturelles en faveur des zones humides dans le site Ramsar du DIN organisée par le comité régional Ramsar de Mopti avec l'appui financier du PDD-DIN ; Match de foot-ball organisé par le Maire de Baye (Sourou) à l'occasion de la JMZH, Conférence de presse par le Comité National Ramsar.

4.1.9 Des campagnes, programmes et projets nationaux, autres que pour des activités liées à la Journée mondiale des zones humides, ont-ils été menés pour sensibiliser le public aux avantages/services écosystémiques fournis par les zones humides depuis la COP11? {4.1.9}

A - Oui

4.1.9 Informations supplémentaires (si ces activités et d'autres activités de CESP ont été menées par d'autres organisations, veuillez l'indiquer) :

Campagne de sensibilisation et d'éducation à travers les ateliers et les conférences de presse

Sketchs sur les oiseaux d'eaux et les zones humides ont été organisés par Wetlands international et l'UICN. Education environnementale dans toutes les écoles de la Plaine de Seri (DIN).

Sensibilisation d'un Groupe parlementaire sur les services écosystémiques des zones humides, avec l'appui du projet REDDIN (UICN)

STRATÉGIE 4.2 Capacité de financement de la Convention. *Fournir les ressources financières nécessaires pour la gouvernance, les mécanismes et les programmes de la Convention en vue de répondre aux attentes de la Conférence des Parties contractantes; dans la limite des ressources disponibles et en utilisant efficacement ces ressources, explorer et faciliter des options et mécanismes de mobilisation de ressources nouvelles et additionnelles pour l'application de la Convention.*

4.2.1

a) Pour 2012, 2013 et 2014 les contributions à la Convention de Ramsar ont-elles été versées intégralement ? {4.2.1} DRC 4.2.i

B - Non

b) Si 'Non ' à la question 4.2.1 a), veuillez préciser les mesures prises pour garantir un prompt versement à l'avenir :

L'AEDD qui anime le cadre de concertation des Points focaux des conventions en matière d'environnement a recensé la situation des arriérés de cotisation des conventions, et introduit des recours pour leur régularisation diligente.

Par ailleurs, chaque Point focal a informé son Chef de Département de la situation des cotisations et des conséquences de la non régularisation des arriérés. La visite en Novembre 2013 du Conseiller Principal pour l'Afrique, Dr Paul OUEDRAOGO a été une opportunité pour davantage attirer l'attention de l'Autorité Administrative Ramsar sur la question.

4.2.2 Un appui financier additionnel a-t-il été fourni au moyen de contributions volontaires au Fonds Ramsar de petites subventions ou à d'autres activités de la Convention ne bénéficiant pas d'un financement du budget administratif ? {4.2.2} DRC 4.2.i

B - Non

4.2.2 Informations supplémentaires (Si 'Oui', veuillez préciser les montants et à quelles activités) :

STRATÉGIE 4.3 Efficacité des organes de la Convention. *Veiller à ce que la Conférence des Parties contractantes, le Comité permanent, le Groupe d'évaluation scientifique et technique et le Secrétariat fonctionnent avec une très haute efficacité pour soutenir l'application de la Convention.*

4.3.1 Avez-vous (AA) utilisé vos Rapports nationaux Ramsar précédents pour effectuer le suivi de l'application de la Convention ? {4.3.1} DRC 4.3.ii

A - Oui

4.3.1 Informations supplémentaires (Si 'Oui', veuillez indiquer comment les Rapports ont été utilisés pour effectuer le suivi) :

Les rapports nationaux font ressortir les actions prioritaires pour les années suivantes (perspectives).

STRATÉGIE 4.4 Collaborer avec les OIP, entre autres. Porter à leur maximum les avantages de la collaboration avec les Organisations internationales partenaires de la Convention (OIP) et autres.

* Les OIP sont : BirdLife International, International Water Management Institute (IWMI), l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature, Wetlands International et le WWF International.

4.4.1 Votre pays a-t-il bénéficié de l'aide d'une ou de plusieurs OIP* de la Convention pour ses activités d'application de la Convention ? {4.4.1} DRC 4.4.iii

A - Oui

4.4.1 Informations supplémentaires (Si 'Oui', veuillez donner le(s) nom(s) de l'OIP (des OIP) et le type d'aide reçue) :

Wetlands International, l'UICN : les suivi des oiseaux d'eau, la révision du Plan d'action de gestion des zones humides, l'élaboration des FDR des sites et du Schéma Directeurs de gestion des ressources en eau de la plaine du Sourou.

4.4.2 Votre pays a-t-il fourni une assistance à une ou plusieurs OIP de la Convention ? {4.4.2} DRC 4.4.iii

A - Oui

4.4.2 Informations supplémentaires (Si 'Oui', veuillez donner le(s) nom(s) de l'OIP (des OIP) et le type d'assistance fournie) :

Wetlands International, UICN : cadre de travail, facilitations dans les missions et la diffusion des données, etc.

Implication des structures de l'Etat dans la mise en œuvre des activités des OIP.